Résumé des consignes de tri



Bacs Jaunes: Tous les emballages (plastiques, métalliques, cartons, ...) sauf le verre :

- bouteilles et flacon en plastique (eau, lait, produit d'entretien, ...)
- briques (lait, jus de fruit, ...)
 - cartonnettes (emballages yaourt, gâteau, ...)
 - conserves, aérosols, canettes, ...
 - pots de yaourt, emballages des produits charcuterie, barquette de viande,
 - films plastiques entourant les bouteilles d'eau, de lait, ...
 - le petit carton (boîte à chaussure, ...)
 - Concernant les cartons, si pliés, ils sont inférieurs à Im², ils peuvent être glissés directement dans le bac,

Colonne à verre: bouteille, pots de confiture et autres contenants en verre

Colonne à papier : journaux, magazines, papier



Compostage: déchets de cuisine, déchets verts.

Déchèterie : produits polluants, déchets électroménagers, ferraille, gravats, bois, cartons...



... et que reste-t-il dans le sac à ordures ménagères ? ... pas grand-chose ... les couches des enfants, les petits déchets divers (de la salle de bain, ...).

Pour toute question sur la collecte et le tri des déchets :

N° Vert DECHETS (gratuit) 0 800 21 21 06